



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 25381

Texte de la question

M. Jean-Claude Fruteau appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les retards d'équipement à La Réunion en matière d'accueil des personnes handicapées. L'INSEE et la DRASS viennent de publier un ouvrage sur la « Géographie de l'offre de soins à La Réunion » dans lequel sont notamment mis en avant les déficits d'équipement en structures d'accueil des personnes handicapées. Alors que le taux métropolitain est d'ores et déjà faible, force est de constater que le taux réunionnais reste toujours en deçà, avec par exemple 0,8 lit pour 1 000 adultes en foyer de vie et foyer d'accueil médicalisé (1,5 en métropole) et 1,5 place pour 1 000 adultes en entreprise et service d'aide pour le travail (3,1 en métropole). Il souhaite donc connaître les montants ainsi que la nature des investissements entrepris dans le cadre du plan de rattrapage 2006-2009. Il désire également savoir si le Gouvernement entend mettre en oeuvre des moyens supplémentaires pour garantir un meilleur accueil et un meilleur suivi des personnes handicapées à La Réunion.

Texte de la réponse

Face au retard que connaissait La Réunion en matière d'accueil des personnes en situation de handicap, un « plan de rattrapage pluriannuel » sur quatre ans (2006-2009) a été signé en octobre 2005 par le ministre en charge des personnes handicapées et le ministre de l'outre-mer pour un montant total de 29 Meuros. En lien avec ces besoins de financement, les orientations principales de ce plan, associant les différents partenaires du secteur médicosocial, étaient : la participation des personnes handicapées dans l'élaboration de leur projet de vie, un effort particulier sur le travail de prévention, une attention sur la cohérence dans la diversification des modes de prise en charge. Les derniers chiffres stabilisés concernant le nombre de places et le taux d'équipement en services et établissements médicosociaux pour personnes handicapées sont issus de l'enquête STATISS 2010 (statistiques et indicateurs de la santé et du social) qui présente des données départementales et régionales homogènes sur ce thème. Cette enquête alimentée par les services régionaux de l'État, aujourd'hui par les agences régionales de santé (ARS), donne un état des lieux au 1er janvier 2010. Si l'on compare ces chiffres avec les données issues de STATISS 2006 qui donnait une image des places existantes au 1er janvier 2006, on constate une évolution de 552 places nouvelles installées sur quatre ans soit 131 en direction des enfants et adolescents et 431 au bénéfice des adultes. Par ailleurs, les schémas régionaux d'organisation médicosociale (SROMS), en cours d'élaboration par les services des ARS, permettront pour les années à venir de hiérarchiser les projets et de prioriser les territoires. Les réponses à l'expression des besoins identifiés dans les SROMS seront inscrites dans les programmes interdépartementaux de la perte de l'autonomie et du handicap (PRIAC), outils de programmation financière de l'offre médicosociale. C'est, entre autres, à partir de l'analyse des informations contenues dans ces programmes que s'élabore la construction de l'objectif national de dépense de l'assurance maladie (ONDAM) pour le secteur médicosocial, et que se déterminent de manière plus équitable les enveloppes régionales limitatives allouées par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Fruteau](#)

Circonscription : Réunion (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25381

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Solidarités et cohésion sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 2008, page 5035

Réponse publiée le : 6 septembre 2011, page 9606